Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 24

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

Secrétaire de séance :

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_05-DE

35/05 – 27 mai 2025

Finances - Droit des Sols - Aide financière de l'État visant à encourager la relance de la construction de logements – Demande

Le rapporteur,

- explique qu'une nouvelle aide financière de l'État visant à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain est lancée.

En effet, par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027. Elle permettra aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics (écoles, CCAS, etc.).

Sont éligibles **les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.**

Dans les communes carencées SRU, dont Pacé fait partie, ne sont éligibles à l'aide que les logements sociaux.

Les dossiers éligibles seront instruits par l'État en priorisant le soutien aux territoires qui s'engagent dans une production de logements ambitieuse, suivant des critères fixés par l'État dans un cahier des charges. Cet engagement sera librement défini au regard de la situation locale et des besoins.

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué de 1 000 € à 2 000€ par logement suivant des critères prédéfinis.

La demande d'aide se fait au moyen du formulaire qui doit être rempli en ligne avec des justificatifs à fournir tels que :

- Liste des opérations de logements susceptibles d'être exigibles (tableur de présentation fourni sur le site en ligne)
- Relevé d'identité bancaire de la commune
- Courrier de demande d'aide daté et signé du représentant de la commune
- Délibération du conseil municipal

La listes des opérations susceptibles d'être éligible sont les suivantes :

n°	Nature de l'opération	Maître d'ouvrage de l'opération (nom de l'organisme ou si particulier indiqué "personne physique")	Adresse de l'opération	Référence de la parcelle / terrain d'assiette (section et numéro de la parcelle cadastrale) *XXNNNN*	Zonage PLU ou carte communale ou RNU *	Total logements (nombre)	dont logements libres (nombre)	dont logements intermédiaires (nombre)	dont logements sociaux ** (nombre)	SDP totale de logements (m2)	Superficie du terrain (m2)	Densité (m2 sdp logements / m2 terrain)	Date de délivrance PC/DP prévisionnelle (format : 2025-04)	N° PC/DP si connu	Date de mise en chantier prévisionnelle (format : 2025-04)	Caractéristiques "Exemplarité énergétique ou environnementale" ouvrant droit au bonus
1	Immeuble de logements collectifs sociaux	NEOTOA	LOT C09 de la ZAC Touraudière - 13 avenue Joséphine BAKER	AS 9	1 AUO1(d)	14	0	0	14	1015	1457	0,697	09/07/2025	PC24M46	2025-09	Logements sociaux en zone B1
2	Immeuble de logements collectifs sociaux	NEOTOA	LOT C08 de la ZAC Touraudière - 10 rue Prévert	AS 348	1 AUO1(d)	23	0	0	23	1549,8	1 847	0,839	12/06/2025	PC24M44	2025-09	Logements sociaux en zone B1
3	Immeuble de logements collectifs sociaux	NEOTOA	LOT C14 de la ZAC Touraudière - 08 rue Prévert	AS 349	1 AUO1(d)	23	0	0	23	1581	1 808	0,874	12/06/2025	PC24M42	2025-09	Logements sociaux en zone B1
4	Immeuble de logements collectifs sociaux	AIGUILLON CONSTRUCTION	LOT C15 de la ZAC Touraudière – 1 allée Degas	AS 383	1 AUO1(d)	19	0	0	19	1173,88	2177	0,539	30/06/2025	PC24M47	2025-09	Logements sociaux en zone B1
5	Immeuble de logements collectifs sociaux	ESPACIL HABITAT	1 avenue Joséphine BAKER	AS 382	1 AUO1(d)	26	0	0	26	1684	1955	0,861	02/07/2025	PC24M48	2025-09	Logements sociaux en zone B2

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*
Vu *la loi de finances 2025 du Gouvernement ;*
Vu *le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fond vert » ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :
une aide financière pour la commune de Pacé, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, relative à la production de logements sociaux d'au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.

AUTORISE :
Le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_05-DE

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_05-DE

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE
(Ille et Vilaine)